

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS  
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015**

**ETAIENT PRESENTS** : Yves GEORGE, le Maire,  
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,  
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME  
Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, VIRLET François.

**ABSENT ET EXCUSE** : Monsieur TRIOREAU Philippe a dû quitter la séance.

**POUVOIRS** : NEANT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LE FLOCH Claire

**DATE DE LA CONVOCATION**

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	13
Absent excusé	1
Pouvoir	0

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2015.

**DELIBERATIONS**

- Agglopolys : P.L.U.i – modification des statuts
- Travaux en régie
- Ajustements budgétaires – virements de crédits
- SIDELC : Nouvelles compétences optionnelles

**AUTRES POINTS**

- P.L.U. – Débat sur le P.A.D.D.
- Projet de classement au titre des sites « Ménars et le Val Amont de Blois » - enquête publique
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

**APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 8 juillet 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **AGGLOPOLYS - P.L.U.I. – TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DELIBERATION NO 2015-47**

Le Conseil communautaire d'AGGLOPOLYS par délibération en date du 9 juillet 2015 a approuvé une modification statutaire afin de prendre la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme et des cartes communales ». La loi ALUR de mars 2014 prévoit un transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes, aux trois ans de la loi, soit mars 2017. Néanmoins, pour anticiper ce transfert et pour mener une véritable démarche de projet de territoire, par planification urbaine à l'échelle intercommunale, la Communauté de communes a souhaité un transfert volontaire avant cette échéance. Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, cette modification est soumise au vote du Conseil municipal. Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification statutaire proposée et par conséquent le transfert de la compétence. Le Conseil souhaite néanmoins apporter quelques commentaires et manifeste son inquiétude pour l'application de ce transfert.

## **TRAVAUX EN REGIE - DELIBERATION NO 2015-48**

Pour l'affectation comptable des travaux réalisés en régie relatifs à l'installation d'un toboggan dans la Z.A.C des Hauts de Loire, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement et recette de fonctionnement la somme de 5 320€ dont 5 048€ en main d'œuvre et 272€ en matériaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les écritures comptables dites opérations d'ordre.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2188/CH040	Autres immobilisations corporelles	5320€	
021	Virt de la section de fonctionnement		5320€
	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
023	Virt à la section d'investissement	5320€	
722/CH042	Travaux en régie		5320€

## **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – DELIBERATION N° 2015-49**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à quelques ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative ci-dessous :

COMPTE	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES
022	Dépenses imprévues	-3050€
73925	Fonds de péréquation recettes fiscales	+550€
64131	Rémunérations – personnel non titulaire	+2500€

## **P.L.U. DEBAT SUR LE P.A.D.D. – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du P.O.S. valant P.L.U.

L'article L 123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU doivent comporter un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)** pièce maîtresse du dossier.

Il est rappelé qu'une présentation du P.A.D.D. a été faite le 31 août dernier aux personnes publiques et associées et consultées (Le Préfet, la DREAL, la DDT, Le Conseil Régional et Départemental, Agglopolys, etc...) et qu'une réunion publique a eu lieu le 21 septembre à la salle des Charmilles, suivie d'une exposition publique du 22 septembre au 10 octobre. Par courrier en date du 16 septembre, la DDT a émis des observations sur la durée du PLU et le projet de la future ZAC des Coutures.

Les orientations du P.A.D.D. doivent être soumises en débat au Conseil municipal. L'article L 123-9 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du P.L.U. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du plan local d'urbanisme ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le P.A.D.D., objet du présent débat, a été envoyé à chaque membre du Conseil municipal le 8 octobre ; ainsi chaque membre du Conseil a pu prendre connaissance du contenu dont il est prévu de débattre lors de la réunion de ce jour.

Avant l'ouverture du débat, Monsieur LASNIER Henri, adjoint chargé de l'urbanisme, expose donc au Conseil municipal le contenu du P.A.D.D. fixant quatre axes principaux sur la commune :

**1<sup>er</sup> axe** - La protection et la valorisation du patrimoine identitaire de la commune, socles du projet de développement avec 3 objectifs : valoriser l'identité ligérienne de la commune, protéger la trame verte et bleue et qualifier les entrées et la traversée de la commune ainsi que les espaces publics.

**2<sup>ème</sup> axe** - Vers un développement urbain ambitieux mais maîtrisé avec trois objectifs : Déterminer un rythme d'accueil de la population nouvelle et le maintien du dynamisme local, favoriser des opérations de densification et de renouvellement urbain au sein du centre bourg, créer un nouveau quartier aux Coutures dans un souci de qualité urbaine et d'articulation harmonieuse avec le bourg ancien.

**3<sup>ème</sup> axe** - Des mesures d'accompagnement pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs avec deux objectifs : Conforter l'offre en équipements, favoriser les déplacements doux et collectifs et améliorer la circulation des poids-lourds au sein du bourg.

**4<sup>ème</sup> axe** - Le dynamisme économique de la commune à conforter avec trois objectifs : donner de bonnes conditions d'exploitation à l'activité agricole et forestière, affirmer la vitalité de la zone d'activités du Courtois et favoriser le maintien du commerce local.

Après différents échanges, le débat est clôt.

## **PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES « MENARS ET LE VAL AMONT DE BLOIS » - ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur VAN HILLE Emmanuel, chargé de mission sites et paysages à La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL) a exposé le contexte dans lequel se situait le projet de classement de site. Il a rappelé que le Val de Loire figure au patrimoine mondial de l'Unesco en raison d'éléments paysagers d'une valeur universelle exceptionnelle. Le classement est un moyen de protection de sites et des paysages. La commune de Ménars, avec ses repères historiques, se situe dans le périmètre du projet de site classé, grâce à son château tourné vers le val et son vaste parc forestier dit « le grand parc » au nord de la RD 2152.

Une enquête publique préalable au projet de classement du site de « Ménars et du Val Amont de Blois » se déroulera sur une période de 33 jours consécutifs, du 19 octobre au 20 novembre 2015. Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour des informations, le mardi 20 octobre en mairie de 9h à 12h. Des observations pourront lui être également adressées.

## **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES**

**COLLECTE ET DECHETS VERTS – F.VIRLET** : Coût du traitement de la collecte à la tonne 249€.

**HABITAT AMENAGEMENT AGRICULTURE ET TRANSPORT – H.LASNIER** : Sujets évoqués lors de la réunion du 22 septembre : Point d'information sur le PLUi – Déploiement du Très Haut Débit – Bilan du PLH de la 1<sup>ère</sup> phase et délibération sur le P.R.U. (Projet de Rénovation Urbaine).

## **INFORMATIONS – H.LASNIER**

**Z.A.C. des Coutures** : Rendez-vous le 25 septembre avec le cabinet SIAM Conseils, management de projets urbains, les sociétés Striblen et Inévia, architecte-paysagiste et ingénierie de l'environnement pour modifier les principes d'aménagement et le programme prévisionnel de construction du dossier de création avec pour objectif d'optimiser le bilan de l'opération. Une nouvelle consultation d'aménageurs sera organisée en 2016.

**P.L.U.** : Réunion avec Mme Boivin, l'urbaniste le 12 octobre pour une proposition de zonage du territoire.

**Cadastre** : Une tournée de conservation cadastrale a eu lieu le mardi 6 octobre pour la mise à jour annuelle du plan cadastral. Les propriétaires fonciers ont été informés du passage du géomètre pour la réalisation de travaux topographiques.

#### **INFORMATIONS – C.LE FLOCH**

**La commission « logement »** s'est réunie le 25 septembre 2015 pour l'attribution de deux appartements T2 situés au 46 et 48 avenue Guillaume Charron. Un logement T4, situé au 48 avenue Guillaume Charron, sera libre fin novembre.

#### **INFORMATIONS - G. PREVOST**

**La commission « Travaux »** se réunira le mercredi 21 octobre à 18 heures pour l'implantation des nouveaux candélabres.

**Mutualisation du Feu d'artifice** : Par délibération en date du 25 septembre, la commune de Saint Denis S/Loire a décidé de participer au financement du feu d'artifice du 14 juillet de Ménars.

#### **INFORMATIONS – S.TOUZELET**

**La commission « Sécurité »** se réunira le lundi 26 octobre à 18h30 en mairie. Cinq prestataires ont envoyé une proposition de prix pour le projet de vidéos de protection.

#### **DECISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- Décision n° 2015-12 du 15 septembre 2015 portant sur l'attribution du marché pour l'éclairage public.
- Décision n° 2015-13 du 30 septembre 2015 portant sur l'indemnité versée par les assurances Groupama pour le sinistre survenu dans un logement communal.

#### **DATES A RETENIR**

- **VŒUX DU MAIRE**, le samedi 9 janvier 2016 à 17 heures à la salle des Charmilles – Espace culturel Oudin/Bretheau.
- **REPAS DES AINES**, le samedi 12 mars 2016 à 12 heures à la salle des Charmilles – Espace Culturel Oudin/Bretheau.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05mn.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	

GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	Absent - excusé
OLESKOW Philippe		VIRLET François	